

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 22

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	9
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 301: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.2.	PROGRAMME 302: APPUI A LA RELANCE ÉCONOMIQUE POUR L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE	
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.3.	PROGRAMME 303: RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AU DEVELOPPEMENT ET DE L' INTEGRATION REGIONALE	
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	

2.4.	PROGRAMME 304: RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET INTENSIFICATION DES ACTIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.	
2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	11
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	12
3.2.	LEÇONS APPRISES	14
3.3.	PERSPECTIVES	15

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Cette partie indique les éléments d'ancrage des programmes du MINEPAT à la Stratégie nationale et aux missions organiques du département ministériel.

1.1.1. Priorités de la stratégie nationale en rapport avec les missions du MINEPAT

La mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (SCE) implique pour le MINEPAT une intervention multiforme qui s'inscrit dans les trois piliers stratégiques du DSCE, à savoir : la stratégie de croissance, la stratégie de l'emploi, la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat.

En matière de croissance économique, le MINEPAT est interpellé sur les aspects ci-après :

- l'appui à la compétitivité des filières non agricoles porteuses de croissance (Bois, Textile-confection, Tourisme et TIC) (DSCE §221) ;
- le relèvement des dépenses en capital de 20 à 30% du budget de l'Etat à l'horizon 2020 (DSCE §452) ;
- l'amélioration de l'efficacité et la qualité du programme d'investissement public (DSCE §453) ;
- l'augmentation de la part du budget d'investissement public consacrée à la réalisation des grands projets (DSCE §478) ;
- la mobilisation de l'Aide Publique au Développement et l'amélioration de son efficacité, conformément aux principes de la Déclaration de Paris (DSCE §537) ;
- la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains et asiatiques (DSCE §282, 284 et 503) ;
- le renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale (DSCE §108, 120, 276 à 281).

En matière d'emploi, le MINEPAT est appelé à coordonner la mise en œuvre efficace de la stratégie de promotion des approches à Haute Intensité de la Main d'œuvre (HIMO), incluant notamment le développement d'un environnement politique et institutionnel favorable, l'amélioration des connaissances sur ces approches en vue de favoriser la création d'emplois décents et la promotion de l'utilisation de celles-ci dans les investissements publics (DSCE § 97, 166, 325 et 355).

Par ailleurs, il devra promouvoir la création des pôles régionaux de croissance, reposant sur des bassins de production en vue de l'amélioration de l'offre d'emplois décents (DSCE § 329, 330 et 331).

S'agissant de la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat, les orientations interpellant le MINEPAT sont notamment :

- le renforcement du suivi du dialogue avec le secteur privé sur le climat des affaires (DSCE §374 et 375) ;
- l'instauration systématique des plans de développement pour les communes et pour les régions. Ces plans serviront de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'accueil des appuis de l'Etat central au développement régional et local (DSCE §534) ;

- la définition des orientations devant guider la politique économique nationale et ses déclinaisons dans les domaines budgétaire, fiscal, monétaire, financier, et commercial (DSCE §390) ;
- la systématisation des stratégies sectorielles et de leurs déclinaisons en programmes d'actions ministériels, la généralisation des cadres de dépenses à moyen terme et des budgets programmes (DSCE §391).

Au-delà des orientations susmentionnées, le MINEPAT est appelé à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, assigne au MINEPAT, la mission principale d'élaborer et de mettre en œuvre la politique économique de la Nation, de la planification ainsi que de l'aménagement du territoire. A ce titre, il est chargé :

En matière économique,

- de l'élaboration du Programme d'investissement pluriannuel de l'Etat ;
- de la cohérence des stratégies sectorielles de développement du pays ;
- de la coordination et de la centralisation des études sur les projets d'intérêt économique national ;
- de la centralisation des projets et de la gestion de la banque des projets en liaison avec les Administrations concernées ;
- de la promotion des investissements publics ;
- de la préparation des Cadres de Dépense à Moyen Terme et du Budget d'Investissement Public ;
- de la gestion du budget d'investissement public en liaison avec le Ministère des Finances ;
- de la prospection, la négociation, la finalisation et le suivi de l'exécution des Accords et Conventions de prêts en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- de l'analyse économique conjoncturelle à court et moyen termes ;
- des orientations fondamentales et des stratégies de réhabilitation et de privatisation des entreprises publiques en liaison avec le Ministère des Finances ;
- du suivi de la coordination de la politique de développement économique et social du Gouvernement ;
- du suivi de la cohérence et de la coordination des actions engagées, avec les divers partenaires internationaux et bilatéraux, dans la mise en œuvre des programmes économiques ;
- du suivi et du contrôle des programmes et projets d'investissement, en liaison avec les Ministères sectoriels et le Ministère des Finances ;
- de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi ainsi que de la vision 2035 ;
- du suivi de la conjoncture économique en liaison avec le Ministère des Finances ;

- du suivi de la coopération multilatérale notamment avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et l'Union Européenne en liaison avec le Ministère des Finances et le Ministère des Relations Extérieures ;
- du suivi de la coopération économique et technique, bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale, notamment avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées.

En matière de planification,

- de l'élaboration d'un cadre global de planification stratégique du développement du pays ;
- de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement du pays à moyen et long termes ;
- de la planification des ressources humaines ;
- de la coordination des études et du suivi des questions de population.

En matière d'aménagement du territoire,

- de la coordination et de la réalisation des études d'aménagement du Territoire, tant au niveau national que régional ;
- du suivi de l'élaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et du contrôle de leur application ;
- du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux ou locaux d'aménagement du Territoire ;
- du suivi des organisations sous-régionales s'occupant de l'aménagement en liaison avec les Départements Ministériels concernés.

Il suit les activités de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Il exerce la tutelle sur les Missions de développement ou d'aménagement du territoire ainsi que sur :

- l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) ;
- l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) ;
- l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) ;
- le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) ;
- le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA).

Lui est rattaché, le Comité Technique de Préparation et de Suivi des Programmes économiques.

Il co-préside le Comité Interministériel chargé des Privatisations et de la Réhabilitation des Entreprises Publiques.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Malgré un environnement difficile marqué d'une part, par les crises sécuritaires et humanitaires aux frontières Nord et Est et d'autre part, un contexte économique mondial marqué par une baisse des cours des matières premières, la détérioration des termes de l'échange, la stagnation dans les pays de l'OCDE, le ralentissement de la croissance dans les pays émergents, l'économie camerounaise a continué de faire preuve de résilience en 2015, comme ce fut le cas en 2014.

En outre, d'autres événements ont pu influencer la mise en œuvre des programmes. Les plus significatifs d'entre eux sont :

- **La poursuite de la préparation des CAN 2016 et 2019 qui se tiendront au Cameroun**, induisant la nécessité de la recherche de financement pour la construction des infrastructures sportives ;
- **L'amenuisement des ressources budgétaires** (dû aux contraintes sus mentionnées) ;
- **L'institutionnalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ième} RGPH)**;
- **Des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDS)** qui constituent une préoccupation majeure tant pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers ;
- **La poursuite de la mise en œuvre des réformes des finances publiques et des marchés publics.**

S'agissant des opérations budgétaires, l'exécution du budget programme au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, au cours de l'exercice 2015, s'est faite suivant les dispositions la loi de finances de l'année et de la circulaire N°00000683/C/MINFI du 31 décembre 2014 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2015.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En 2015, la mise en œuvre des programmes ministériels a contribué à maintenir et consolider le volume d'activités dans tous les secteurs de l'économie en dépit des environnements international et régional peu favorables. De plus, le bouquet de réformes engagées visant à rehausser la rentabilité des dépenses publiques et à stimuler la réactivité du secteur privé permettra de booster la croissance dans les années à venir.

Il va sans dire qu'après ce bilan, le MINEPAT s'est rudement déployé en 2015 en droite ligne avec la politique du gouvernement de manière à contribuer significativement à la réalisation d'une croissance économique soutenue et un développement équilibré du territoire national.

A travers la mise en œuvre du programme d'appui à la relance économique pour l'accélération de la croissance :

- *Le rapport de l'enquête ECAM IV (tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun) a été élaboré ;*
- *Le taux d'avancement global des travaux de construction de l'immeuble siège de l'INS est de 10,5%, pour un coût réel à mi-juin estimé à 1,1 milliards dont :*
 - ü *L'installation du chantier effectuée à 47,76% ;*
 - ü *La Voirie et réseau divers à 17,24% ;*
 - ü *Le gros œuvre à 27,85%.*
- *Les rapports sur les perspectives de l'économie pour le compte de l'année 2014 et du premier semestre 2015 ont été élaborés ;*
- *23 notes bimensuelles disponibles pour la période de (janvier – décembre 2015)*
- *Les Dix (10) rapports régionaux sur le Développement Economique du Cameroun et un rapport national ont été produits ;*
- *Un module de prévision trimestrielle a été réalisé ;*
- *Un recueil d'informations pratiques sur les instruments publics d'incitations et de promotion du développement des entreprises au Cameroun a été élaboré avec l'appui technique et financier du BIT;*
- *Un rapport sur le climat des affaires et la compétitivité a été élaboré et transmis à la haute hiérarchie, ainsi qu'à la dernière mission conjointe FMI-Banque Mondiale-BAD ;*
- *Une note synthétique sur l'Etat de mise en œuvre des réformes sur le climat des affaires a été transmise à la Banque Mondiale ;*
- *Une étude de la Stratégie Nationale des Exportations du Cameroun prenant en compte les éléments sur le suivi des mesures de soutien à la balance courante du Cameroun a été menée ;*
- *La mise en œuvre du plan de modernisation de l'économie a conduit entre autres à :*
 - ü *Une formation de 100 experts pour la mise a niveau au sein des entreprises a été réalisée à Douala. Celle de Yaoundé devant permettre la formation de 100 autres est en cours ;*
 - ü *Une Etude de positionnement stratégique du secteur agro-industrie a été menée.*
- *Treize agropoles ont effectivement été lancés sur les quinze prévus. Les dossiers des*

agropoles à financer sur le Plan d'urgence ont été préparés ;

- *60 dossiers de crédits par le dispositif de crédit-bail pour une enveloppe de plus de 2,4 milliards ont été financés ;*
- *Travaux démonstratifs de type HIMO achevés dans la Communauté Urbaine de Kumba et la première phase de la commune de Sangmélina ;*
- *Les travaux pour la réalisation des ouvrages démonstratifs ont démarré en 2015 dans cinq (05) Communes (OMBESSA (69%), BAHAM (90%) et OKOLA (15%), Sangmelima (40%), Ndom (75%)) ;*
- *Les conventions de partenariat ont été signées avec 09 CTD (Meiganga, CU Bertoua, Meyonmessala, Okola, Nkongsamba2, Yaoundé 7eme, Bangou, Ndobian, Batcham), le 20 août 2015 ;*
- *650 emplois sur la durée des travaux ont été créés dans 5 CTD ;*
- *10 rapports régionaux de suivi participatif du DSCE ont été produits ;*
- *01 rapport semestriel et de 01 rapport annuel de mise en œuvre du DSCE ont été élaborés ;*
- *Une évaluation de la chaîne des résultats des administrations publiques, des EPA et des projets à FINEX et actualisation de la banque des indicateurs de performance, a été réalisée. Elle porte sur une appréciation sur tous les indicateurs de programmes et d'actions ;*
- *La liste des projets soumis au PPP pour 2014 à l'effet de susciter la manifestation d'opérateurs privés é été produite ;*
- *Deux (02) nouveaux contrats ont été signé :*
 - ü *Construction et exploitation de la TOUREL ;*
 - ü *Le laboratoire central de l'HGY a été réhabilité.*

En matière de coopération économique et technique, nos efforts ont conduit à :

- *La signature des accords de prêts pour un montant global d'environ 1 217 649 392 488 milliards de FCFA pour le financement des projets de développement ;*
- *la signature de nombreuses conventions de financements ;*
- *la production d'un document de stratégie et des mécanismes de mobilisation des financements innovants pour le développement au Cameroun ;*
- *la production d'un document d'identification des opportunités, des risques et du mode opératoire de mise en place de nouvelles formes de garanties au Cameroun ;*
- *la production d'un répertoire sur les opportunités de coopération décentralisée ;*
- *La production du guide pratique sur les procédures de mobilisation des financements par le secteur privé camerounais auprès des bailleurs de fonds ;*
- *L'élaboration d'un rapport-pays relatif à l'étude sur l'évaluation collaborative partenaires – bailleurs.*

En matière de planification et d'aménagement du territoire, les produits/services suivant ont été obtenus/réalisés :

- *Les Documents de Stratégie de Développement du Secteur Rural et des Services Sociaux ont été élaborés ;*
- *Le Document de Stratégie de la Gouvernance a été élaboré ; il reste la validation ;*

- Les projets des documents « Etats des lieux » et « Choix stratégiques » de la Stratégie du Secteur des Infrastructures ont été élaborés ;
- La revue de la Stratégie du Secteur Education a été conduite et un projet de matrice de mise en œuvre des recommandations a été élaboré ;
- Les versions 1 et 2 du CBMT 2016-2018 ont été produites ;
- Le Rapport d'établissement de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été produit et validé ;
- Le Rapport d'établissement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Sud a été produit et validé ;
- 50 organisations de producteurs à Mbouda, Batcham et Babadjou et 25 à Foumbot, Fouban et Malentouen ont été formées en entrepreneuriat agricole dans les filières maïs, pommes de terre et maraichères ;
- 335 443 996 FCFA ont été mis à la disposition de CamCCUL, Crédit du Sahel et Caritas DOUME pour le financement des groupes de producteurs, et 270 millions ont été recouverts ;
- Les 11èmes paiements de la phase pilote du Projet Filets Sociaux ont été effectués. La phase IDA du projet a été officiellement lancée à Mokolo le 27 novembre 2015 ;
- Les travaux de construction de l'usine de montage des tracteurs ont été achevés ;
- Le tracé de la digue route Gobo-Kousseri a été dessiné ;
- Le rapport APS des études techniques en vue de la construction du pont frontalier entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad) a été produit ;
- Le marché pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la voie de contournement de Lagdo avec la construction d'un pont sur la Bénoué et la réfection de la crête du barrage a été attribué à l'entreprise EGIS International/Cameroun le 07 décembre 2015 pour un montant total de 1 043 693 353 FCFA TTC et un délai d'exécution de 17 mois ;
- L'ASMI pour la présélection des BET en vue de la réalisation des études pour la construction des digues et l'aménagement des berges dans les localités de IDABATO II, NGOSSO, BAMUSSO, NJANGASSA a été signé le 17 août 2015. La présélection des Bureaux d'Etudes a été effectuée et le projet de DAO élaboré et transmis au MINMAP pour la suite de la procédure.

3.2. LEÇONS APPRISSES

Les principales leçons apprises sont les suivantes :

- L'instabilité de la ligne de connexion à l'application PROBMIS dédiée à la gestion de la dépense a plutôt rallongé les délais de traitement des dossiers au cours de ce premier triennat de mise en place du budget programme ;
- L'insuffisante maturation des projets inscrits au Budget d'Investissement Public a été une contrainte forte à son exécution satisfaisante dans les délais ;
- Les lenteurs observées dans le processus de passation des marchés ont constitué un risque dans l'exécution du BIP. Ce risque avait déjà été identifié comme considération clé pour la mise en œuvre efficiente du DSCE ;

- Les indicateurs utilisés n'ont pas toujours permis de renseigner la performance des actions et de certains programmes ;
- l'absence d'un plan prévisionnel de consommation des crédits a limité la mise en œuvre de certaines activités en raison de la faiblesse des montants des quotas trimestriels.

3.3. PERSPECTIVES 2016

Eu égard aux enseignements tirés, il est envisagé pour les années suivantes :

- La poursuite de l'équipement des services en matériels informatiques et mise en place des réseaux informatiques et internet ;
- La finalisation de l'application du recensement en ligne ;
- Le renforcement des capacités du personnel et la poursuite de la mise en œuvre du plan triennal de formation du personnel ;
- La rationalisation des allocations financières ;
- Le suivi du respect des délais de traitement des dossiers ;
- L'amélioration des conditions de pré-archivage et d'archivage ;
- Le partage d'information et des documents (contrats, correspondances) relatives aux prestations entre les services techniques compétents et celui du budget, indispensable pour mieux assurer le suivi des prestations ;
- L'inventaire des biens meubles et immeubles du MINEPAT ;
- La mise à disposition de l'ensemble des locaux aux structures ;
- L'acquisition d'un serveur pour loger SIGIPES II ;
- La mise en place d'un système d'information sur la chaîne d'exécution des marchés publics en vue de maîtriser les taux d'exécution physico-financier ;
- La mise en place de la mutuelle du personnel ;
- La prise en charge des grandes écoles dans les ressources en investissement ;
- La création d'un restaurant ou d'une cantine et d'une infirmerie au MINEPAT ;
- La création du club « MINEPAT Sport pour Tous ».
- La maîtrise parfaite des procédures de coopération et des cycles de négociations par les acteurs permettant l'aboutissement rapide de certains projets ;
- La coordination des différents portefeuilles des négociations en vue de boucler des financements des projets importants ;
- L'Organisation des missions de haut niveau avec les partenaires du Monde islamique pour des négociations afin de relever le plafond des prêts ordinaires en vue du financement des projets d'envergure ;
- La mise en place d'une structure Ad hoc d'évaluation ex-ante et post ante pour le suivi de la performance des projets en cours et la supervision des processus de préparation avant la signature des conventions.
- la finalisation des processus d'élaboration/actualisation des stratégies sectorielles ;
- l'opérationnalisation des cadres de coordination et de pilotage du suivi-évaluation afin de favoriser la mise en œuvre effective des stratégies sectorielles ;

- la vulgarisation des stratégies adoptées ;
- la mise en œuvre de la nouvelle architecture de planification ;
- l'organisation des revues sectorielles ;
- L'implémentation de la fonction de veille prospective dans toutes les administrations publiques.